



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MARDI 19 OCTOBRE 2021

Présents : Mmes DUREUIL-BOULLIER, MILLAN ;
MM BENARD, BOCOGNANO, DUCLOS, LAIGNEL, LANDREIN, MEYER

Secrétaire de séance : M BENARD

Excusés : Mme CARRASCO, M. LECARDONNEL

Pouvoirs : Mme LOPEZ donne pouvoir à Mme MILLAN
M ASSELINE donne pouvoir à M BENARD
Mme BOURDELLÈS donne pouvoir à M DUCLOS
Mme DUPREY donne pouvoir à M LAIGNEL

La séance s'ouvre à 20h30 dans la salle du Conseil de la commune.

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du mardi 14 septembre 2021 à l'unanimité des présents

DELIBERATIONS

1. Autorisation à M le Maire de signer la convention dans le cadre du plan de relance numérique

Dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires - plan de relance – continuité numérique, une subvention a été accordée à la commune.

Cette subvention comprend deux parties :

- un volet équipements pour lequel le montant accordé est de 9800 euros pour 15000 euros d'achat (65,33%)
- un volet services et ressources numériques pour lequel la subvention accordée est de 960 euros pour 1920 euros d'achat (50%)

Afin de poursuivre le processus, il faut maintenant signer une convention avec la région académique Normandie dans laquelle la commune s'engage à acquérir les équipements et les services entre le 1^{er} novembre 2021 et le 31 décembre 2022 .

Il est demandé au Conseil d'autoriser M. Le Maire à signer cette convention.

Vote : Accord à l'unanimité

2. Contribution financière pour réaliser l'extension du réseau ENEDIS chemin des Hautes Sentes

Suite à la délivrance par la commune d'un permis de construire chemin des hautes sentes, il est nécessaire d'étendre le réseau Public de Distribution électrique. La parcelle étant située en zone UD et se trouvant à plus de 30 mètres d'un point de raccordement, la commune doit contribuer à cette extension de réseau.

La part communale de cette extension s'élève à 5368,32 euros.

Il est demandé au conseil de donner son accord pour que cette somme soit inscrite au budget 2022.

Vote : Accord à l'unanimité

3. Tarifs location de la salle 1er janvier 2022

Tarifs location de la salle

Il est proposé d'appliquer une augmentation de + 1% (arrondi à l'euro le plus proche) aux tarifs de location de salle.

Il est également proposé de modifier le montant de la caution et d'augmenter la contribution gaz.

	Pour Commune	Hors Commune
Un jour hors samedi et dimanche (de 8h00 à 8h00)	156 €	312 €
Weekend (2 jours)	207 €	414 €
Weekend (2 jours) + Vendredi à partir de 18h00	260 €	520 €
Caution	1000 €	
Contribution déchets ménagers (limité à 3 sacs de 100 litres)	Forfait de 15 €	
Charges calculées sur la base de la consommation (kw/h)		
- Electricité	0,20 €	
- Gaz	0,12 €	
Frais de nettoyage la salle	150 €	
Location vaisselle (Couvert complet) par couvert	1,35 €	
Location 1 couvert	0,50 € par couvert	
Location verre	0,23 € par verre	
Caution vaisselle	100 €	
Frais nettoyage vaisselle	130 €	
Casse	au tarif de remplacement	

Le conseil municipal décide après en avoir délibéré d'appliquer les tarifs ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2022.

Tarifs location salle polyvalente pour les associations de Baron-sur-Odon au 1^{er} janvier 2021

Les locations de la salle du lundi au jeudi	Gratuit
Les locations pour les assemblées générales du vendredi	Gratuit
1 ^{ère} location le vendredi et/ou le week-end	Gratuit
2 ^{ème} location le vendredi et/ou le week-end	35 €
3 ^{ème} location le vendredi et/ou le week-end	70 €
Caution	100 €
Contribution déchets ménagers	Forfait de 15 € (Limité à 3 sacs de 100 litres)
Charges calculées sur la base de la consommation (kw/h)	0,20 €

- Electricité	0,12 €
- Gaz	
Frais nettoyage salle	150 €
Location de la vaisselle (hors casse)	Gratuit
Casse	au tarif de remplacement
Frais de nettoyage vaisselle	130 €

Vote : adopté à l'unanimité des présents et représentés

4. Tarifs concessions funéraires 1er janvier 2022

Il est proposé une augmentation de + 1% (arrondi à l'euro le plus proche) sur les tarifs des concessions et une augmentation de 50 € pour le columbarium à compter du 1^{er} janvier 2022.

Concession trentenaire en terre (pour 2 personnes)	169 €
Personne supplémentaire (limitée à 2)	85 €
Renouvellement de concession pour 30 ans (pour 2 personnes)	169 €
Personne supplémentaire (limitée à 2)	85 €
Renouvellement de concession pour 15 ans (pour 2 personnes)	169 €
Personne supplémentaire (limitée à 2)	48 €
Columbarium (30 ans)	850 €
Renouvellement columbarium (30 ans)	400 €

Le conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, d'appliquer les tarifs ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2022 .

Vote : Accord à l'unanimité

INFORMATIONS

Présentation du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

La communauté de communes est compétente pour la collecte des déchets ménagers et assimilés sur les 19 communes de l'ancienne communauté de communes Evrecy Orne Odon. La collecte des déchets des 4 communes restantes est gérée par le SMICTOM de la Bruyère.

La population du territoire ne cesse d'augmenter et comptait 16 657 habitants au 01/01/2020.

La redevance incitative est un mode de financement du service déchets ménagers qui est facturé directement aux usagers. Le forfait englobe les services suivants : la collecte des ordures ménagères résiduelles (26 levées incluses), la collecte des sacs jaunes, l'accès à la déchetterie, le vidage des colonnes verre. Il couvre également les frais administratifs et le traitement des déchets.

La redevance est dite « incitative » car elle incite les usagers à améliorer le tri sélectif et à réduire la quantité des ordures ménagères.

Extension des consignes de tri : Depuis le 1er octobre 2020, les usagers du territoire de la CCVOO peuvent déposer tous leurs emballages (plastique, métal, carton) et tous les papiers dans le sac jaune. L'objectif est de réduire la quantité d'ordures ménagères transmises au centre d'incinération de Colombelles et d'augmenter le gisement d'emballages recyclés. Cela permet également de rendre le tri plus facile pour les usagers.

Cela s'est traduit par une augmentation du tonnage des emballages dans les sacs jaunes : + 6.77% sur l'année avec une accélération en fin d'année (+50% en décembre).

Cela ne se voit pas encore sur la collecte des déchets ménagers : une augmentation de 2.46% est constatée entre 2019 et 2020 avec une pointe de collecte en mars et avril 2020 (confinement)

En 2020, les usagers du territoire de la CCVOO ont produit 10 971,15 tonnes de déchets, soit 658,65 kg par habitant.

- Présentation du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

Le secteur d'assainissement collectif de la commune de Baron sur Odon est exploité en régie (agent de la collectivité). Le service comprend la collecte, le transport et la dépollution.

Il y a 7804 abonnés au 31/12/2020 pour la communauté de communes dont 5278 sur notre secteur

- **Construction de la nouvelle garderie** : suite au lancement de l'appel d'offre, les entreprises pouvaient postuler jusqu'au 19 octobre 2021 – 16h. Au moins une proposition a été reçue pour chacun des 9 lots.

- 3 riverains du City Parc ont entamé une procédure auprès du tribunal administratif pour sa suppression et son démontage.

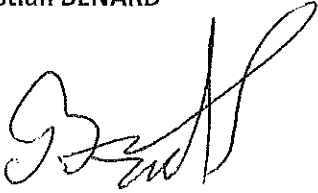
- Urbanisme

Dépôts de certificat d'urbanisme :	1 route de Fontaine Pré d'Oisy 1 3 chemin Constantin James 14 chemin du Pont Chalan 4 chemin des Murailles
Dépôts de déclaration préalable :	4 chemin des Chapelains – abri de jardin 5 chemin du Pataras - véranda 16 chemin de la Fosse aux Comtes - abri de jardin 4 impasse du Parc – fenêtre de toit
Dépôts de permis de construire :	20 chemin des Longues Rayes – extension 11 chemin des Fresnes – maison

Chemin des Victoires – lot 4
Pré d'Oisy 2, lot 43 – modificatif
1 route de Fontaine – 3 maisons
Pré d'Oisy 1- lot 18-1

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30
Le prochain conseil aura lieu le mardi 9 novembre 2021

La secrétaire de séance
Christian BENARD



Pour le Maire
Georges LAIGNEL

